

**RELEVÉ DE CONCLUSIONS DE LA RÉUNION DES MINISTRES DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES ET CEUX DE LA DÉFENSE DES PAYS CONTRIBUTEURS DE TROUPES À LA
MISSION MULTIDIMENSIONNELLE INTÉGRÉE DES NATIONS UNIES POUR LA
STABILISATION AU MALI (MINUSMA)**

1. A l'initiative du Gouvernement de la République du Niger, une réunion des Ministres en charge des Affaires Étrangères et de Défense des pays contributeurs de troupes à la Mission multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali (MINUSMA) s'est tenue à Niamey, le 5 novembre 2014.
2. Cette réunion ministérielle a enregistré les participations ci après :
 - Au titre des pays contributeurs de troupes : BENIN, BURKINA FASO, GUINÉE, GHANA, MALI, NIGER, NIGERIA, SENEGAL, TCHAD, TOGO.
 - Au titre d'États membres permanents du Conseil de Sécurité : FRANCE, ETATS UNIS, CHINE :
 - Au titre des pays observateurs, voisins du Mali : ALGERIE, MAURITANIE ;
 - Au titre des pays européens contributeurs de Troupes : Allemagne ;
 - Au titre des Organisations intergouvernementales Africaines et internationales : L'UNION AFRICAINE, la CEDEAO, la MINUSMA, l'UNION EUROPEENNE, la CEN-SAD et l'OCI.
3. Le but de la réunion était de procéder à une évaluation de la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA, au regard de la dégradation de la situation sécuritaire au nord du Mali.
4. Cette réunion ministérielle a été gérée par le Bureau suivant :
 - Président : **NIGER,**
 - 1er Vice - Président : **TCHAD,**
 - 2^{ème} Vice - Président : **NIGERIA,**
 - Rapporteur : **BENIN.**
5. La réunion ministérielle qui a été précédée par une réunion d'experts militaires et de juristes, a procédé à un échange de vues sur la situation sécuritaire au nord du Mali et sur les défis que rencontre la MINUSMA dans l'accomplissement de son mandat. Elle s'est accordée sur un ensemble de mesures visant à faire face à la situation qui prévaut sur le terrain.
6. Les Ministres et Chefs de délégation ont marqué leur grave préoccupation face à la recrudescence des attaques terroristes contre les Forces de défense et de sécurité maliennes, les forces internationales opérant au nord du Mali et les populations civiles. Ils ont exprimé leur appréciation des efforts déployés par les forces maliennes et les forces internationales (MINUSMA et BARKHANE), en vue de la stabilisation de la situation ainsi que des sacrifices consentis.

7. Les participants ont relevé que la réunion de Niamey se tient dans un contexte diplomatique et politique marqué par deux échéances majeures : d'abord la réunion du Conseil de Sécurité des Nations Unies du 10 novembre 2014, consacrée à la situation au nord du Mali et la revue des activités de la MINUSMA ; ensuite la reprise à Alger à partir du 15 novembre 2014 de la dernière phase des pourparlers de paix inter-maliens. Ils ont souligné la nécessité de saisir l'opportunité de ces deux échéances pour imprimer une nouvelle dynamique au processus de stabilisation de la situation sécuritaire et de recherche d'une solution politique définitive à la crise.

8. Dans ce cadre, et sur la base des recommandations des experts, les participants sont convenus de ce qui suit :

- a. Sur le processus d'Alger, les participants ont réitéré leur plein appui aux pourparlers de paix inter-maliens et ont pris acte avec satisfaction des progrès enregistrés dans ce cadre. Ils ont exprimé leur conviction que la conclusion rapide d'un Accord de paix aura pour effet de favoriser les conditions d'une lutte plus efficace contre le terrorisme et la criminalité transfrontalière organisée.
- b. Sur le renforcement des capacités opérationnelles de la MINUSMA, les participants ont appelé à des efforts renouvelés pour que la Mission atteigne l'effectif autorisé par la résolution 2100. Ils ont demandé aux États Membres des Nations-unies de fournir des contingents militaires et du personnel de police ayant les capacités et le matériel nécessaires pour que la MINUSMA puisse s'acquitter efficacement de son mandat. Ils ont exhorté la Commission de l'UA à travailler à soutenir activement les efforts des Nations unies visant à mobiliser les moyens humains et matériels nécessaires. Ce renforcement devra inclure entre autres, des moyens de mobilité aérienne, de dépollution, de protection de la force et d'évacuation sanitaire. Il devra également se traduire par la révision du concept d'opération, des règles d'engagement et du plan de déploiement de la MINUSMA y compris la rotation adéquate des contingents se trouvant dans les zones les plus difficiles, pour renforcer sa mobilité et sa coordination avec les autres forces.
- c. Sur le renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes (FDSM), les participants ont souligné l'urgence d'actions soutenues en ce domaine pour permettre à ces forces d'assurer leur rôle de défense de l'intégrité du territoire malien et de participation à l'effort régional et internationale de lutte contre le terrorisme.
- d. En ce qui concerne l'échange d'information et de renseignement entre les pays de la région, les participants ont convenu de la nécessité de renforcer les mécanismes existants, notamment l'Unité de fusion et de liaison(UFL) et les réunions régulières des Chefs de services de renseignement et de sécurité des pays de la région sahélo-saharienne.
- e. Sur le renforcement de la coopération transfrontalière, en vue de faciliter la lutte opérationnelle contre le terrorisme et les trafics en tout genre, les participants ont exhorté les pays concernés à mettre en place en tant que de besoin, des mécanismes spécifiques, y compris les patrouilles conjointes et les unités mixtes comme envisagé dans le cadre du Processus de Nouakchott.

- f. Sur le renforcement des capacités nationales des pays de la région dédiées à la lutte contre le terrorisme, la criminalité transnationale et le blanchiment d'argent, les participants ont demandé aux Etats de la région de redoubler d'efforts et de doter leurs structures nationales des moyens humains, matériels et financiers nécessaires. Ils ont en outre demandé aux organisations régionales et internationales compétentes de faciliter la mobilisation de l'assistance requise.
 - g. Sur le renforcement de la coordination entre les forces opérant au nord du Mali, ils ont reconnu la nécessité d'impliquer davantage les FDSM maliennes dans la planification et la conduite des opérations de sécurisation menées par la MINUSMA et la Force Barkhane.
 - h. Renforcement de la capacité d'action contre les groupes terroristes et criminels au nord du Mali à travers la mise en place d'une Force d'intervention rapide. A cet égard, les participants ont demandé à la Commission de l'Union africaine d'accélérer la réflexion sur cette question dans le cadre du Processus de Nouakchott sur le renforcement de la coopération sécuritaire et l'opérationnalisation de l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) dans la région sahélo- saharienne en vue, de concert avec les pays de la région de soumettre des recommandations détaillées au Conseil de paix et de sécurité de l'UA ;
9. Les participants ont lancé un appel au Conseil de paix et de sécurité de l'Union Africaine et au Conseil de Sécurité des Nations Unies à apporter tout l'appui nécessaire en vue du suivi et de la mise en œuvre des mesures convenues au terme de ces conclusions. Ils ont exhorté le Conseil de Sécurité des Nations Unies à prendre en compte les présentes conclusions lors de sa réunion du 10 novembre 2014.
10. La Réunion Ministérielle a chargé le Ministre des Affaires Etrangères du Niger de transmettre formellement ces conclusions à la Présidente de la Commission de l'Union Africaine et au Secrétaire général des Nations Unies.

Fait à Niamey, le 5 novembre 2014